



T +33(0)390214895

[www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

[congress.web@coe.int](mailto:congress.web@coe.int)

Réf. CG-PR 046 (2014)

## **Le Congrès adopte une Recommandation sur l'observation des élections locales anticipées en Ukraine**

Strasbourg, 15.10.2014 – Suite à sa mission d'observation des élections locales anticipées de mai 2014 en Ukraine, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté le 14 octobre une Recommandation sur ce sujet. La délégation du Congrès comprenait en outre 5 membres du Comité des Régions de l'UE.

Le rapporteur du Congrès, Nigel Mermagen (GILD, Royaume-Uni), s'est félicité que les autorités ukrainiennes aient pris en considération les recommandations antérieures du Congrès concernant l'élection du maire de Kiev, la compilation des listes d'électeurs et la plus grande transparence des procédures.

Il s'est également félicité du haut niveau de participation et du fait que les élections se sont très largement déroulées dans un climat serein, sans aucune pression sur les électeurs.

« Les élections du 25 mai ont eu lieu dans un contexte d'urgence pour l'Ukraine et pour l'Europe dans son ensemble. Malheureusement, comme chacun le sait, la situation reste extrêmement préoccupante », a déclaré le rapporteur.

S'exprimant au nom des membres du Comité des Régions, Arnoldas Abramavicius, (Lituanie, PPE), a précisé que « les difficultés quant à l'administration des élections incluaient non seulement les questions de sécurité, mais aussi la gestion simultanée des élections présidentielles et locales, en particulier à Kiev où quatre élections se tenaient. »

« En dépit d'une forte affluence dans les bureaux de vote, de commissions électorales en sous-effectif et de la lenteur des procédures, la majorité des électeurs étaient déterminés à voter. C'est pourquoi notre évaluation sur le jour du scrutin est – dans l'ensemble – positive », a souligné Nigel Mermagen.

Le Congrès recommande d'apporter d'autres améliorations à la législation électorale et aux aspects pratiques de la gestion des élections, grâce en particulier à une procédure de dépouillement plus efficace et à une formation du personnel électoral.

Dans l'intérêt du bon déroulement des élections et afin de renforcer la démocratie locale, il recommande aussi d'organiser les prochaines élections locales générales séparément, sans aucun autre vote le même jour.

Pour conclure, le rapporteur a insisté sur la détermination du Congrès à continuer d'apporter son soutien à l'Ukraine, au moyen de diverses lignes d'action : l'observation d'élections, les activités post-suivi et la sensibilisation aux questions de démocratie locale.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)